



Le Beau Lieu

Bulletin d'informations municipales

Octobre 1990

ISSN 0823-7662

Dépôt légal

Déménagement du bureau de poste

C'est mardi le 6 novembre prochain que le bureau de poste de Sainte-Pétronille cessera ses activités. La distribution sera rapatriée au bureau de poste de Saint-Pierre. Le service de livraison du courrier va rester sensiblement le même. Mme Louise Chatigny occupe le poste de facteur. Pour ce qui est des services usuels d'envoi de lettre ou de réception de colis, il semble qu'aucun commerçant à Sainte-Pétronille ne puisse prendre en charge les activités de notre bureau de poste. Diverses hypothèses sont à l'étude: boîtes vertes (multiples) à la disposition des gens qui allaient autrefois chercher leur courrier au bureau de poste, trouver un bureau de poste à l'entrée de l'Île, ... La Société canadienne des postes envisage de tenir une rencontre à ce sujet avec les personnes concernées par ce changement.



Cette fermeture fait suite à la politique de fermeture des bureaux de groupe, politique qui a touché les villages de Saint-Jean et de Sainte-Famille ces dernières années. Ainsi, seuls subsistent à l'Île les bureaux de Saint-Laurent et de Saint-Pierre. Ce dernier desservira les paroisses de Saint-François, Sainte-Famille et Sainte-Pétronille alors que Saint-Laurent dessert le village de Saint-Jean.

Rappelons que c'est à Saint-Laurent que travaille maintenant Mme Diane Blais, notre ancien «maître de poste». Elle occupe là un poste similaire suite au décès de l'ancien maître de poste, Aline Fortin, décédée en février dernier. Il semblerait qu'elle dirige un service plus imposant et s'y sentirait déjà fort à l'aise. Pour notre part, espérons que nous n'aurons pas trop à souffrir de ce changement et qu'une solution pratique pourra être trouvée pour pallier à cette fermeture.

Richard Boivin

Permis de construction

Les inspecteurs de la MRC nous font remarquer que plusieurs citoyens du village procèdent à des travaux sans permis. Souvent, ces personnes font leur demande de permis en retard ou à quelques jours de la date des débuts des travaux. Nous aimons à faire remarquer qu'en période estivale, pendant ou avant les vacances de juillet et d'août, traiter un dossier prend un mois. Normalement, les demandes présentées sont traitées à l'intérieur de trois semaines sauf pour les constructions nouvelles qui demandent souvent plus de consultation surtout lorsque la bâtiment projeté doit s'introduire dans les limites des zones «fragiles», près de résidences anciennes.

Il serait intéressant que non seulement les citoyens ou organismes concernés et les membres du Conseil municipal en soient conscient mais aussi les entreprises contractantes de Saint-Pétronille.

Faire une demande de permis pour des réparations à une maison (ou la construction d'une habitation) signifie souvent, surtout dans le cas d'une maison ancienne, bénéficier des services gratuits de l'architecte de la MRC et des subventions accordées par le ministère des Affaires culturelles pour les bâtiments de l'arrondissement historique.

De plus, les personnes qui font des demandes profitent de l'expertise des bénévoles du Comité consultatif d'urbanisme qui compte dans ses rangs un architecte-urbaniste, une historienne de l'architecture intervenante en patrimoine, un étudiant en urbanisme et des résidents sensibilisés à la nécessité de développer harmonieusement la municipalité.



Un citoyen averti en valant quelques uns, on pourrait peut-être mentionner que les autorités municipales ont, par le biais de la Cour municipale, le pouvoir d'imposer des amendes et de faire démolir ou modifier toute construction dérogatoire...

Lise Drolet, présidente pour le comité composé de Claude Dubé, Claude Ferland, Jeannine Chouinard, Léandre Haman et Judith Dunn.



PROVINCE de QUEBEC
Municipalité de

VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE

Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRESENTES DONNE par le soussigné
secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, QUE:-

Le rôle d'évaluation foncière pour l'exercice financier 1991 est déposé au bureau de la municipalité au 3 rue de l'Eglise, Sainte-Pétronille, G0A 4C0.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit rôle au bureau du soussigné, aux heures normales de bureau.

Toute plainte relative au rôle d'évaluation foncière doit être déposée avant le 1er mai 1991, au moyen d'une formule prescrite à cette fin, sous peine de rejet, à n'importe quel bureau de la Cour des petites créances.

DONNE à Village de Ste-Pétronille ce 21^{ème}
jour de septembre mil neuf cent quatre-vingt-dix

Secrétaire-Trésorier

À tous les résidents de l'Ile d'Orléans

À l'effet que la MRC de l'Ile d'Orléans n'a pas donné suite à notre lettre corrective envoyée le 12 avril 1990 suite à la parution d'un texte dans le journal sur le Schéma d'aménagement paru dans les quelques semaines avant, les administrateurs du Syndicat de base de l'UPA de l'Ile d'Orléans vous informent de cette correction qui a été rédigée afin de clarifier la situation en agriculture à l'Ile d'Orléans.

Ile d'Orléans, le 12 avril 1990

Monsieur Conrad Gagnon
Préfet de la MRC de l'Ile d'Orléans
515, route Prévost
Saint-Pierre, I.O. (Qc)
G0A 4E0

Monsieur le préfet,

Cette lettre fait suite au résumé du schéma d'aménagement régional que vous avez fait parvenir aux résidents de la MRC de l'Ile d'Orléans. Elle se veut une mise au point sur la présentation de l'agriculture que vous présentiez à la population. Cette façon de voir l'agriculture risque de fausser la perception qu'en font les gens de notre territoire par rapport à la réalité.

Il est vrai qu'à une certaine période, il y avait de plus en plus de terres laissées en friche, mais depuis le début des années 80, le développement de l'agriculture a fait que ces terres ne représentent qu'une infime superficie de notre territoire et que notre secteur d'activité exerce une forte pression sur celles-ci.

Il est vrai aussi que des lois et règlements ont été votés par les gouvernements mais il est faux de penser que ces seuls lois suffisent pour que l'agriculture soit protégée du développement urbain. Chaque année, l'agriculture doit faire face aux assauts toujours plus importants des municipalités qui veulent augmenter les revenus en

taxes, des promoteurs qui eux veulent faire des profits et des particuliers qui désirent venir s'installer en campagne, et tout ceci, en arrachant du terrain à l'agriculture, sans logique parfois dans ce développement.

Vous dites dans votre adresse que la population agricole se caractérise par son vieillissement, mais il n'en est rien, l'agriculture est entrée depuis environ cinq ans dans une période de mutation de sa population. En effet, nos agriculteurs peuvent compter sur une relève omniprésente et de plus en plus qualifiée.

Vous dites aussi que l'agriculture se caractérise par une réduction marquée de la taille des fermes et par une mutation au niveau de la production. Il est vrai que la taille des fermes connaît un changement, mais ce changement ne va pas dans le sens d'une réduction, tout au contraire, les fermes ont connu un essor considérable, soit en achetant ou en louant des fermes et tout cela en augmentant de beaucoup leur efficacité. Vous dites une mutation de sa production, c'est vrai, mais encore là je me dois de vous rectifier. L'élevage des vaches laitières a augmenté sa productivité, mais son cheptel, lui, n'a pas augmenté et semble même diminuer, mais lentement toutefois.

Pour leur part, les élevages d'agneaux et de moutons n'ont pas l'importance que vous semblez leur donner. La mutation dont vous parlez ne s'est pas dirigée vers les animaux mais s'est fait sentir au niveau de la production horticole. L'accroissement très marqué des superficies en pommes de terre, en produits maraîchers et en petits fruits est la cause majeure de l'utilisation des terres que vous disiez en friche. Nos producteurs ont développé ces productions grâce à leur dynamisme et à leur sens «d'entrepreneurs-hip».

L'agriculture de l'Ile d'Orléans profite de la proximité des marchés et surtout d'une qualité des sols qui lui permet de produire d'une façon économique et de pouvoir livrer un produit de qualité. Notre force réside dans ce fait et c'est pourquoi nous nous devons de protéger de toutes nos forces notre territoire agricole qui a permis de faire vivre bon nombre de familles qui sont arrivées ici au début de la colonie et qui ont peuplé l'Amérique. Aujourd'hui, ce territoire permet de faire vivre nos agriculteurs qui sont les personnes qui gravitent autour de ce secteur économique et enfin, je l'espère, continuera de nourrir une population qui se développe et qui demande un produit de qualité à un prix raisonnable, exigences à lesquelles nos producteurs peuvent répondre.

En terminant, j'espère que cette mise au point vous permettra de mieux comprendre et de mieux évaluer l'impact de notre secteur d'activité qu'est l'agriculture sur le territoire de la MRC de l'Ile d'Orléans concernant le texte mentionné au début de cette lettre.

Veillez agréer, Monsieur le préfet, mes sentiments les meilleurs et je reste à votre disposition pour de plus amples précisions.

Jean-Claude Pouliot, président
pour le Syndicat de base (UPA)

Scouts et Guides



Après quelques années d'interruption, le mouvement «Scout et Guide» reprenait en janvier 90 ses activités à l'Île d'Orléans à l'initiative de Michel Dionne et de Jacques Gingras. Ces derniers avaient été mandatés par le club Optimiste pour rétablir le mouvement. Plusieurs personnes se sont jointes à eux pour les aider à démarrer comme Clément Lamontagne, Marc Rouleau et Marcel Laflamme. À l'invitation des membres du conseil de gestion, plus de 72 jeunes de Saint-Laurent, Saint-Pierre, Sainte-Pétronille et Sainte-Famille se sont inscrits. Ce fut d'abord les Jeannettes et les Louveteaux (9 à 12 ans) qui ont eu leur première réunion au mois de février dernier; puis ce fut le tour des Guides et des Éclaireurs (13 et 14 ans) au début de septembre. Les organisateurs ont convoqué les parents pour l'assemblée générale mercredi le 26 septembre. Ce fut l'occasion pour plusieurs, dont moi-même, de découvrir de quoi retournait ce mouvement, qui le composait, comment il était financé...

D'abord, le mouvement n'est pas encadré par des gens de l'extérieur de l'Île. Bien qu'il profite d'un certain support du mouvement «Scouts et Guides», tous ses membres à l'exception de deux viennent de l'Île. C'est pourquoi, il nécessite l'appui du milieu pour grandir.

Qui sont ses membres? Ce sont d'abord des parents et des jeunes de plus de 18 ans qui ont bien voulu relever le défi car être animateur, c'est vouloir se dépasser quand on n'a jamais eu l'occasion de s'exercer à cette tâche, c'est être disponible deux soirs par semaine pour se dévouer aux jeunes. L'encadrement est assuré par plusieurs animateurs: Claudine Blouin et Jacques Gingras s'occupent des Guides; Michel Dionne, Pierre-Simon Laberge et Jean Blais s'occupent des Éclaireurs. Pour les Jeannettes, ce sont Anne Deschamps, Sylvie Blanchard et Marcel Laflamme; pour les Louveteaux, ce sont Clément Lamontagne, Marc Rouleau, Réjeanne Denis et Sylvie Lafrance. Ils sont 12 en tout. Malheureusement, nous sommes toujours à la recherche d'animateurs pour compléter l'encadrement de nos jeunes, nous dit Michel Blouin.

À la réunion du 26 septembre, quelques parents ont bien voulu se joindre au mouvement pour compléter le nouveau Conseil de gestion. Ce dernier est maintenant composé de: Michel Blouin, Monique Rouleau, Monique Paquet, Monique Deschamps, Fabienne Fortin, Michel Laroche. Le Conseil de gestion a pour rôle de voir au bon fonctionnement de chaque groupe tant du point de vue financier que pour son animation. Ainsi, tout projet doit être d'abord présenté et accepté par le Conseil avant d'être réalisé (sorties, camp, ...).

Pour les aider tous à bien jouer leur rôle, le mouvement Scouts et Guides offre des cours de formation aux animateurs et aux gestionnaires (sensibilisation au mouvement, animation, technique de communication, survie en forêt, etc...). Ces cours sont défrayés par le club Optimiste.

Bien sûr, ces activités nécessitent un peu d'argent pour acheter des gilets et des foulards, du matériel didactique, assurer le transport et les frais relatifs aux camps d'hiver et d'été. Comme à chaque année, le mouvement Scouts et Guides avait réservé la journée de samedi, 29 septembre pour la vente du calendrier scout. Ce fut un succès avec plus de 1,000 calendriers vendus et près de \$1,500. de profits. Pour compléter ce montant, le conseil d'administration a fixé pour cet année la cotisation à \$50. pour le premier enfant et \$40. pour le second.

Avec le Taekwon-do, le mouvement «Scout et Guide» constitue une des rares activités organisées sur l'Île à l'intention de nos jeunes. Il mérite donc sûrement notre appui.

Monique Rouleau et Richard Boivin

Taekwon-Do

Nouvelles

Le Club de Taekwon-Do est heureux de vous annoncer une session d'automne des plus prometteuses et des mieux remplies. En effet, plus de 45 personnes, jeunes et adultes, se sont inscrites aux cours. De plus, afin d'assurer un enseignement optimum, le groupe de débutants bénéficie d'une nouvelle personne-ressource, M. Nicolas Lapointe, ceinture noire. Il assiste M. André Lemelin pour le cours ENFANTS-DÉBUTANTS, le lundi soir. Ce groupe comprend plus de 20 jeunes qui sont ainsi assurés d'avoir toute l'attention et le suivi nécessaire selon leur âge et leur niveau.

Bienvenue à cette nouvelle personne et bonne session à nos jeunes.

Financement

Cette année, le Club de Taekwon-Do de l'Île d'Orléans a repris sa journée de financement le 29 septembre par la cueillette de bouteilles et de canettes vides.



Onze personnes, parents, adeptes et professeurs, accompagnés de 9 jeunes, ont sillonné les routes de quelques paroisses de l'Île. Tout comme l'an passé, M. Gaston Gosselin de l'Épicerie G. Gosselin a eu l'amabilité de bien vouloir acheter toute notre cueillette.

Sincères mercis à tous ceux et celles qui ont participé à cette journée, soit à la cueillette elle-même sur la route, soit en donnant leurs contenants et leur bon accueil, soit en les revendant pour nous.

*Le Club de Taekwon-Do
de l'Île d'Orléans
par M. Chamberland*

Les abris d'auto

En vertu du règlement sur «les abris d'hiver», nous vous rappelons que ces abris doivent rencontrer certaines conditions pour être conformes à la réglementation municipale:

- 1° l'abri ne peut être érigé qu'entre la période du 15 octobre au 15 avril de l'année suivante;
- 2° l'abri ne peut être érigé que sur une voie de stationnement ou sur sa voie d'accès;
- 3° cette construction doit être revêtue de façon uniforme, en tissus de fibres synthétiques ou en panneaux démontables;
- 4° elle devra être éloignée d'au moins 5 pieds (1,52 m) des limites du terrain sur lequel elle est érigée.



Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRESENTES DONNE par le soussigné,
secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, QUÉ:-

Une demande de dérogation mineure a été présentée par monsieur Jacques Racine sur le lot 165-2, au 19 rue Honorio-Walker, à l'effet d'autoriser la construction d'un bâtiment secondaire dans la cour latérale.

Le Comité consultatif de l'urbanisme recommande que cette demande soit prise en considération en vertu du règlement sur les dérogations mineures.

Cette demande sera donc étudiée lors de la prochaine session du Conseil qui se tiendra lundi le 5 novembre mille neuf cent quatre-vingt-dix, à 20 heures, à la Mairie, 3 rue de l'Eglise à Ste-Pétronille.

A cette session, toutes les personnes intéressées peuvent se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRESENTES DONNE par le soussigné,
secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, QUÉ:-

Une demande de dérogation mineure a été présentée par madame Sieglinde Leeb sur les lots 35-1 et 36-1, au 25 Chemin du Bout-de-l'Île, à l'effet de permettre la réfection et l'agrandissement d'un corps secondaire sur le mur arrière du bâtiment principal.

Le Comité consultatif de l'urbanisme recommande que cette demande soit prise en considération en vertu du règlement sur les dérogations mineures.

Cette demande sera donc étudiée lors de la prochaine session du Conseil qui se tiendra lundi le 5 novembre mille neuf cent quatre-vingt-dix, à 20 heures, à la Mairie, 3 rue de l'Eglise à Ste-Pétronille.

A cette session, toutes les personnes intéressées peuvent se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNE à Ste-Pétronille ce 13^{ième}
jour de octobre mil neuf cent quatre-vingt-dix


Secrétaire-Trésorier

DONNE à Ste-Pétronille ce 13^{ième}
jour de octobre mil neuf cent quatre-vingt-dix.


Secrétaire-Trésorier

Semaine de la sécurité

C'est du 4 au 10 novembre prochain que se déroulera la *Semaine de la prévention du crime*. Cette semaine a été décrétée à la dernière séance du conseil, à l'invitation du ministre de la Sécurité publique. Cette semaine a pour principal objectif de favoriser la prévention du crime en encourageant les concitoyens et concitoyennes à agir en prévention et à développer des habitudes qui favorisent leur sécurité.

Exercice de feu

Le public est invité à l'exercice de feu qu'effectueront les pompiers après la messe de 11 heures, dimanche le 11 novembre derrière l'église de Saint-Pierre.

Appui à l'âge d'or

Les Clubs de l'âge d'or de Saint-Pierre et de Sainte-Pétronille remercient la Caisse populaire de Saint-Pierre qui, par l'intermédiaire de son gérant M. J.G Boisvert, nous a versé une contribution de \$500. pour appuyer notre mouvement.

Lucille Rhéaume
Présidente générale

Cueillette et récupération

Cueillette des ordures ménagères



À partir du 1^{er} novembre, la cueillette régulière des ordures ménagères ne se fera plus qu'une fois la semaine, soit le mardi et cela pour toute la période d'hiver. De plus, nous vous rappelons que c'est jeudi, le 25 octobre prochain qu'aura lieu la cueillette spéciale des grosses vidanges pour cet automne. Seuls certains rebuts seront ramassés.

Parmi ceux-ci, on compte évidemment les ordures ménagères recueillies chaque semaine. On fera également la cueillette des meubles et des articles ménagers, des poêles, des réfrigérateurs, des fournaies, des sommiers et des matelas, des journaux de même que des rebuts en général.

Par contre, on ne ramassera pas les déchets produits en quantité industrielle, de même que le fumier, la terre, le gravier, le sable, le béton, l'asphalte, les tuyaux, les matériaux de construction, les débris de chantiers de construction, les débris d'incendie, les explosifs, les pièces d'automobiles de grande dimension et les liquides.

Récupération

Le lundi pourrait bientôt devenir journée de récupération. En effet, un promoteur privé s'est offert pour effectuer la récupération de certains rebuts. Parmi les objets recherchés, mentionnons le carton, le papier journal (emballé en paquet ou dans des boîtes), certaines pièces d'auto à l'exception des carcasses elles-mêmes (vieux radiateurs, batterie, générateur, démarreur, moteur, transmission, roue d'auto ou de camion), le vieux fer (tout bout de fer ne dépassant pas 10 pieds), les chaises de parterre en aluminium et bien d'autres choses à l'exception, bien sûr, de vos ordures ménagères pour lesquelles il faudra attendre au lendemain.

Ce service débiterait bientôt; une décision en ce sens devrait être prise. Nous vous tiendrons au courant de cette initiative dans une prochaine édition du Beau Lieu.

Richard Boivin



On fait ainsi un tas de compost: sur une base de feuilles d'arbres mouillées de un mètre à un mètre et demi de diamètre et d'une dizaine de centimètres d'épaisseur; on jette les déchets de table, quelques centimètres de terre, du gazon, du fumier quand on en a, des mauvaises herbes, etc. Il s'agit ensuite de faire des couches superposées pouvant atteindre jusqu'à un mètre et demi de hauteur. Plus les matériaux sont hachés fins, plus vite ira la décomposition. Terminer par du gazon, de la paille ou quelque chose d'autre qui ne sent pas mauvais et ne risque pas de partir au vent. Et on laisse le tout vieillir. Au bout de quelques mois, plus rapidement si on a tourné le tas une ou deux fois, on obtient une matière plus ou moins homogène; même si tout n'est pas décomposé, on peut quand même s'en servir dans le potager car la décomposition se poursuivra sur place.

Avec le surplus de feuilles...

Comme à l'automne, on a beaucoup plus de feuilles d'arbres que d'autres matières, on peut faire un tas uniquement avec des feuilles; il s'agit alors de mettre quelque chose sur le dessus, de la terre ou des branches, pour les retenir. La décomposition sera plus longue, mais elle se fera tout de même. On peut aussi mettre les feuilles dans des sacs et garder ceux-ci dans un coin, tassés par terre; au bout d'un an ou deux, les vers de terre auront complètement transformé le contenu des sacs en un beau terreau.

Il est tellement plus agréable de collaborer avec la nature en lui restituant ce qu'elle nous a si généreusement donné, au lieu de lui nuire en brûlant des matières qui alors contribuent à l'effet de serre ou encomrent les sites d'enfouissement qui défigurent le paysage.

Feuilles et autres débris organiques

L'automne est arrivé. Les arbres qui par leur feuillage nous ont si bien protégé du soleil s'en dépouillent maintenant. Ramasser les feuilles est une des tâches qui, avec le nettoyage des plates-bandes et du potager revient chaque automne. Que faire de tous ces déchets? Certains les brûlent, d'autres les mettent dans des sacs et les jettent aux ordures. Les plus avisés ne les considèrent pas comme des déchets mais comme de la matière organique qui, par le compostage, peut être retournée à la terre pour l'enrichir et maintenir sa santé et sa productivité.



Pourquoi faire du compost ?

Le sol est un milieu rempli de vie et il doit être alimenté. Des champignons, des bactéries et de multiples autres organismes y vivent en équilibre, s'alimentant les uns des autres. Un sol en santé permet la croissance de fleurs, d'arbres et de légumes en santé. Le sol a besoin de matière organique pour sa survie. Les engrais chimiques permettent aux plantes de croître pendant un certain nombre d'années mais leur emploi détruit à long terme l'équilibre et diminue la richesse du sol, dont ces couches supérieures sont alors arrachées par l'érosion.

Comment faire ?

Faire son compost n'est pas si compliqué. Trop de gens croient qu'il faut des boîtes spéciales, qu'il est nécessaire de remuer fréquemment le compost en formation, qu'il faut parfaitement équilibrer les produits mis à composter, qu'il faut semer de bactéries le tas de compost, etc. Certes il existe des méthodes «scientifiques» pour accélérer la formation du compost; mais quand nous n'avons que de petites quantités de débris à composter, comme c'est le cas pour une maison privée, on peut procéder beaucoup plus simplement.

Toute matière organique peut servir pour le compost: feuilles mortes: mauvaises herbes, gazon, tourbe, restes de cuisine, bran de scie... Pour les restes de cuisine, on évite cependant d'y laisser la viande ou la graisse car ces matières attirent les animaux.

Serge Mongeau

Les Amis de la terre de l'Île d'Orléans

Tournoi de golf

Le tournoi de golf de la municipalité de Sainte-Pétronille a connu un succès éclatant. Les quelques chiffres suivants ne donnent qu'un aperçu de ce succès:

- 124 participants au tournoi;
- parmi eux, il y avait 80 résidents de la municipalité;
- 96 soupers ont été servis en soirée;
- les commerçants locaux n'ont aucunement hésité à commanditer l'événement;
- selon la formule «continuous mulligan» par équipe de quatre (4) joueurs, l'équipe gagnante a obtenu un compte de 30 sur une normale de 35;
- plusieurs des équipes en liste ont joué la normale ou moins, ce qui est très significatif de la qualité des participants.

L'équipe gagnante était composée de madame Lucille Brochu et de messieurs Maurice Bailly, Pierre Boucher et Jacques Grisé. Le Conseil municipal et le Comité des loisirs félicitent les gagnants et souhaitent bonne chance à tous les participants pour les prochains tournois des années 1991.



Nous ne pouvons passer sous silence l'apport de monsieur Pierre Levasseur qui a bien voulu accepter la tâche d'organiser le tournoi et qui, avec la collaboration de sa fille Mimie, a accompli un travail remarquable et à qui nous devons le succès de l'événement.

Il ne faudrait pas oublier non plus la collaboration de l'équipe de direction du Club de golf Orléans inc., principalement celles du capitaine Marc Aurèle Fortin qui n'a pas ménagé ses conseils et ses encouragements, et de la présidente madame Janine Chouinard qui a accueilli avec enthousiasme l'idée d'un tournoi à l'intention des citoyens de la municipalité.

Grands merci également au professionnel du club, monsieur Raymond Bédard et à son équipe qui nous a apporté un soutien technique fort précieux. Nous tenons à remercier particulièrement Raymond pour sa grande collaboration dans tous les projets mis de l'avant par le Comité des loisirs au cours de la saison 1990. Bien plus, le professionnel du Club a bien voulu préparer, à l'intention des lecteurs du Beau Lieu, six (6) textes qui constitueront autant de leçons de golf. Surveillez bien les numéros de novembre ou de décembre pour ces leçons.

Quatre-vingt-seize (96) golfeurs et golfeuses prenant le souper au chalet du club, ça ne s'est pas vu souvent. Il faut souligner le beau travail et la qualité du repas servi par l'équipe du restaurant «L'Après Golf», ce qui est particulièrement remarquable considérant que vendredi le 14, nos prévisions étaient à l'effet que cinquante (50) participants prenaient également le repas, que ce nombre passait à soixante-dix (70) à midi le 16 pour finalement atteindre le nombre impressionnant de quatre-vingt-seize (96).

Merci à tous les commanditaires qui ont permis la distribution d'environ quarante (40) prix de participation. Nul doute que ce tournoi sera organisé à nouveau l'an prochain et toute suggestion de nature à en augmenter la qualité sera accueilli avec empressement par le Comité des loisirs.

Irénée Patoine

